



**MAIRIE**  
DE  
**ROMENAY**  
71470

Tél 03 85 40 30 90  
Fax 03 85 40 38 67  
mairieromenay@wanadoo.fr

Approuvé lors du Conseil Municipal  
du 25 septembre 2023

## CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 04 SEPTEMBRE 2023 à 19h00

### PROCES-VERBAL DE SEANCE

**L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, LE QUATRE SEPTEMBRE** à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de ROMENAY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Pascal DEBOST, Maire

**Date de convocation du conseil municipal** : 28 août 2023

**Nombre de conseillers municipaux en exercice** : 19

**Nombre de conseillers municipaux présents** : 12

**Nombre de conseillers représentés** : 5

Présents : DEBOST Pascal, GALLAND Ginette, ANDRE Serge, DANJEAN Catherine, JENNEPIN Daniel, VAIRET Jean-René, COLIN Sandrine, DONGUY Roger, LANGERON Danielle, HAYNE Jean-Jacques, FLATTOT Sandrine, MORNAY Richard

Excusé(s) : MARICHY Patrick (Pouvoir à JENNEPIN Daniel), POUDOU Vincent (Pouvoir à GALLAND Ginette), AMADIEU Dimitri, CLERC Maud (Pouvoir à ANDRE Serge), NAVOISEAU David (Pouvoir à DEBOST Pascal), THEVENET André (Pouvoir à DONGUY Roger)

Absent(s) : LABRANCHE Céline

Secrétaire de Séance : LANGERON Danielle

Monsieur le Maire ouvre la séance, après constat du quorum.

#### **AJOUT D'UN POINT A L'ORDRE DU JOUR :**

Monsieur le Maire sollicite le Conseil Municipal pour l'ajout d'un point à l'ordre du jour :

- **SYDESL – Demande de raccordement au réseau électrique effectuée par M. GIRARD Etienne – « Route de Lissiat » - pour un coût résiduel de 7290 € (coût à la charge du demandeur) – Délibération confirmant la demande**

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la modification de l'ordre du jour.

#### **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA PRECEDENTE SEANCE DU 03.07.2023**

Lequel est approuvé par 15 voix pour et 2 abstentions (M. Roger DONGUY s'abstient par rapport à la délibération attribuant le marché d'acquisition d'un tracteur et d'une épareuse, estimant qu'il n'est pas normal de parler de soultte dans le compte-rendu, que le mot est inapproprié en comptabilité).

#### **TOUR DE TABLE**

- M. le Maire fait un point sur le projet de MAM : un dossier était à déposer avant fin août pour solliciter d'éventuelles subventions au titre de l'année 2023 ; le projet n'étant qu'au stade d'étude, ce délai était trop court pour cette année, un dossier complet sera donc déposé en 2024.
- M. le Maire informe l'assemblée que l'engazonnement du cimetière va être effectué début octobre.
- M. le Maire fait part à l'assemblée des nouvelles dégradations qui ont eu lieu dans les toilettes publiques (blocage de la porte automatique par les individus avant sa fermeture afin qu'elle reste ouverte).
- M. le Maire informe l'assemblée qu'il y a encore des problèmes avec les chiens d'un administré domicilié « Rue des Fossés » et précise que nous sommes toujours en attente de l'ordonnance suite au jugement rendu par le tribunal.
- M. le Maire informe l'assemblée que lors d'une visite à l'improviste effectuée au stade municipal mi-juillet, les vestiaires ont été trouvés dans un état lamentable (absence de nettoyage des locaux, nombreux déchets, etc.) ; Après plusieurs échanges avec le RCBS à ce sujet, l'association a désigné 2 référents son sein qui seront chargés à l'avenir du suivi de l'entretien desdits locaux communaux qui lui sont mis gracieusement à disposition, une convention sera également signée entre la commune et l'association afin de formaliser par écrit les responsabilités de chacun. M. le Maire précise que si de tels faits se reproduisent, la mise à disposition des vestiaires au RCBS serait suspendue pendant 6 mois.
- M. le Maire fait un point sur les derniers échanges qu'il a eus avec l'agence immobilière en charge de la vente du bâtiment de l'ancien Bar des Sports ; Il va reprendre contact avec elle afin de programmer prochainement une visite des locaux avec l'ensemble des membres du conseil municipal.
- M. le Maire fait part à l'assemblée du projet de mise en œuvre d'une procédure de verbalisation (avec acquisition d'un appareil de verbalisation) afin de pouvoir gérer les problèmes notamment de stationnement sur la commune.
- M. le Maire fait part à l'assemblée du courrier de réponse de l'Ecomusée suite à la diminution de la subvention communale versée à l'Ecomusée au titre de l'année 2023 ; Il précise qu'une baisse de la fréquentation a été enregistrée au Musée du Champ Bressan cette saison.
- M. le Maire fait part à l'assemblée du contentieux administratif engagé par la SARL AGATHE à l'encontre de la commune de Roménay.
- M. le Maire fait un point sur les dernières manifestations des associations qui se sont déroulées durant l'été.

## **PLUI – PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL – DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRES DE BRESSE**

### **➤ AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE PROJET ARRÊTÉ (PARTIE RÉGLEMENTAIRE ET DE ZONAGE CONCERNANT UNIQUEMENT LA COMMUNE DE ROMENAY)**

Le Maire informe l'assemblée que la communauté de communes Terres de Bresse a voté l'arrêt projet du PLUi le jeudi 29 juin dernier. Depuis le 03 juillet, les zonages et les documents réglementaires sont donc consultables librement sur le site internet de la communauté de communes à l'adresse suivante : <https://www.terresdebresse.fr/>

Il faut désormais que chaque commune concernée se prononce sur le PLUi, sur la partie réglementaire et de zonage qui la concerne, dans un délai de 3 mois.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de surseoir à statuer sur ce point et de fixer une nouvelle réunion de conseil municipal le 25 septembre 2023 pour délibérer, afin de laisser le temps à chaque conseiller municipal de prendre connaissance du dossier et d'avoir confirmation par la CCTB de la validation de la zone artisanale de 3ha à Romenay.

### **➤ DELEGATION DE L'OUVERTURE ET DE L'ORGANISATION DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DANS LE CADRE DE L'ÉLABORATION DU PLUI (DELEGATION A LA CCTB DE L'OUVERTURE ET DE L'ORGANISATION D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE)**

Les zonages d'assainissement qui sont annexés au PLUi sont de compétences communales et doivent être soumis à enquête publique. Selon l'article L. 123-6 du code de l'environnement, il faut donc impérativement que chaque commune délibère pour déléguer l'ouverture et l'organisation d'une enquête publique unique, sans quoi la commune sera tenue d'organiser elle-même une enquête publique sur le sujet.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de surseoir à statuer également sur ce point qui sera délibéré lors de la prochaine réunion de conseil municipal le 25 septembre 2023.

### **PROJET DE REHABILITATION DU LOGEMENT COMMUNAL T1 BIS – 1 RUE DE L'ANCIEN PRESBYTERE : ETUDE DE DEVIS**

Le Maire informe l'assemblée du départ du locataire du logement T1 Bis situé 1 Rue de l'Ancien Presbytère ; il précise que le logement ne peut pas être reloué en l'état et que des devis ont été sollicités pour sa rénovation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de retenir pour les travaux de réhabilitation du logement T1 Bis situé 1 Rue de l'Ancien Presbytère les propositions des entreprises suivantes :

- Plâtrerie Peinture : Entreprise Gaël FELIX – 71470 ROMENAY pour un montant total de 8976.30 € HT soit 10771.56 € TTC
- Electricité Plomberie : Entreprise Jonathan BERTHAUD – 71470 ROMENAY pour un montant total de 5089.56 € HT soit 6107.47 € TTC

Le conseil municipal autorise à l'unanimité M. le Maire à valider les devis et passer la commande.

### **REMBOURSEMENT GROUPAMA EN FAVEUR DE LA COMMUNE – SINISTRE DU 09.07.2022 – VEHICULE CONTRE BORNE INCENDIE (REMBOURSEMENT FRANCHISE SUITE ABOUTISSEMENT RECOURS)**

Le Maire rappelle à l'assemblée le sinistre survenu au carrefour de la route de la Chapelle Thècle et de la rue de la Troffeta le 09.07.2022 (Choc d'un véhicule d'un tiers sur une borne incendie) et précise qu'une déclaration de sinistre avait été faite auprès de Groupama et une plainte déposée auprès de la Gendarmerie pour délit de fuite du tiers.

Un devis avait été sollicité auprès de SUEZ pour la réparation de la borne incendie (514.44 € TTC) et Groupama avait fait parvenir en novembre 2022 un premier remboursement d'un montant de 264.44 € (déduction de la franchise de 250 €).

Il informe l'assemblée que le recours engagé par Groupama auprès de l'assurance du tiers identifié a abouti, par conséquent la Compagnie d'Assurance GROUPAMA RHONE ALPES AUVERGNE a transmis un chèque de remboursement d'un montant de 250.00 €. Le conseil municipal accepte à l'unanimité le remboursement de Groupama Rhône Alpes Auvergne d'un montant de 250.00 €.

### **BUDGET COMMUNAL 2023 : DECISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, les décisions modificatives suivantes :

| DEPENSES d'INVESTISSEMENT                     |           |
|---|-----------|
| Cpte 2131-63 – Bâtiments Scolaires            | - 3 000 € |
| Cpte 2184-21 – Matériel de bureau et mobilier | + 3 000 € |

### **COMPTE-RENDU D'ACTIVITE DE LA CONCESSION GAZ PAR GRDF POUR L'ANNEE 2022 (CRAC)**

Le conseil municipal prend connaissance du compte-rendu d'activité de la concession gaz par GRDF pour l'année 2022.

### **PROJET DE MISE EN PLACE D'UN FONDS DVD A LA MEDIATHEQUE : NOTIFICATION ATTRIBUTION SUBVENTION D'INVESTISSEMENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE S. & L. (1100 €)**

Le Maire rappelle à l'Assemblée que lors de sa séance du 06.03.2023, elle avait délibéré sur la mise en place au sein de la médiathèque un fonds DVD nécessitant :

- L'aménagement d'un espace dédié avec du mobilier spécifique (présentation devis correspondants)
- L'achat par la commune tous les ans de DVD pour un montant minimum de 500 €, afin de pouvoir bénéficier en contrepartie du prêt par la BDSL de 400 DVD

L'acquisition de mobilier étant subventionnable par le Département de Saône-et-Loire à hauteur de 60 à 70 % au titre de son aide à la petite ingénierie.

Le conseil avait délibéré sur le projet de mise en place d'un fonds DVD à la médiathèque, sur les différents devis, valider le plan de financement prévisionnel et autoriser le dépôt des dossiers de demandes de subventions correspondants.

Le Maire informe l'assemblée que le Conseil Départemental de S. & L., suite à notre demande de financement, nous a attribué une subvention d'investissement de 1100 € pour l'acquisition du mobilier DVD, au titre du dispositif d'ingénierie culturelle « Conseils et accompagnement culturels du département au service des territoires ».

**MODIFICATION DES HORAIRES SCOLAIRES ET MISE EN ŒUVRE DE 2 SERVICES AU RESTAURANT SCOLAIRE A COMPTER DU 04.09.2023 : POINT SUR LES MODIFICATIONS DES EMPLOIS DU TEMPS DES AGENTS CONCERNES**

Le Maire fait le point sur la rentrée avec la modification des horaires scolaires et indique que tout s'est bien passé. Le nombre d'élèves à l'école est stable et les effectifs au restaurant scolaire sont déjà importants dès cette première semaine ; La mise en œuvre de 2 services le midi avec une pause méridienne plus longue coupée en deux semble plus confortable pour les enfants, notamment pour les élèves de maternelle ; Les emplois du temps des agents concernés ont été modifiés et adaptés durant l'été.

**POINT SUR LE PROJET D'AMENAGEMENT DE L'AGENCE POSTALE COMMUNALE (REUNION AVEC LES ENTREPRISES, CALENDRIER PREVISIONNEL DES TRAVAUX, ETC.)**

Le Maire informe l'assemblée qu'une réunion de prédémarrage des travaux, en présence de tous les artisans concernés, a eu lieu fin juillet, le démarrage des travaux est prévu fin octobre ou début novembre.

**PROJET DE MISE EN CONFORMITE ET DE SECURISATION DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT – ACCOMPAGNEMENT DE L'ATD 71 : POINT SUR LE DOSSIER (PREMIERS ECHANGES, REDACTION DU PROGRAMME DE TRAVAUX, ETC.)**

M. le Maire et M. Daniel JENNEPIN font le point sur le dossier de l'assainissement, la dernière réunion avec le chargé d'opérations de l'ATD 71 a eu le 24.08.2023 en mairie ; une prochaine réunion aura lieu courant septembre afin de présenter le programme de travaux relatif au schéma directeur d'assainissement de la commune.

**EVENEMENTS CLIMATIQUES DES 15 JUILLET ET 24 AOUT 2023 : POINT SUR LES DIFFERENTS SINISTRES SURVENUS SUR LES BATIMENTS COMMUNAUX (ATELIERS MUNICIPAUX, STADE, HOTEL D'ENTREPRISES, SALLE DES FETES, ETC.)**

Le Maire informe l'assemblée des différents sinistres survenus sur les bâtiments communaux lors des événements climatiques qui ont touché la commune les 15 juillet et 24 août derniers ; Il précise qu'il n'y aura pas de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle par l'Etat ; Les services techniques gèrent du mieux qu'ils peuvent, et par ordre de priorité, le déblaiement des voies communales, des chemins ruraux, etc. Ils constatent qu'il y a de nombreux dépôts sauvages de branches effectués dans les chemins communaux.

**SYDESL – DEMANDE DE RACCORDEMENT AU RESEAU ELECTRIQUE EFFECTUEE PAR M. GIRARD Etienne – « ROUTE DE LISSIAT » - POUR UN COUT RESIDUEL DE 7290 € (COUT A LA CHARGE DU DEMANDEUR) – DELIBERATION CONFIRMANT LA DEMANDE**

Le Maire informe l'assemblée de la demande de raccordement au réseau électrique effectuée par M. GIRARD Etienne « Route de Lissiat » (bâtiment agricole) et fait part du chiffrage établi par le SYDESL pour un raccordement en souterrain pour un montant de 12 150 € HT.

Il précise à l'assemblée que M. GIRARD Etienne s'engage à prendre en charge le coût résiduel des travaux, soit environ 7290.00 €. Afin de donner suite à l'opération, le SYDESL sollicite une délibération du conseil municipal confirmant la demande de raccordement.

Le conseil municipal confirme à l'unanimité la demande de raccordement au réseau électrique formulée par M. GIRARD Etienne et précise que le demandeur s'engage à prendre en charge le coût intégral des travaux d'un montant d'environ 7290.00 €.

**DEMANDES D'URBANISME EN COURS – POUR INFORMATION**

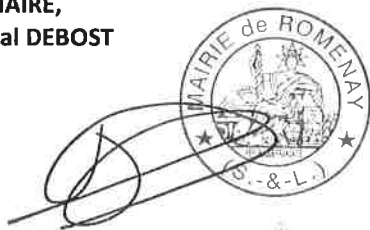
- a pris connaissance de la demande de permis de construire déposée par M. GUIOVANNA Olivier pour la construction d'une maison d'habitation sur sa propriété située « Corcelles ».
- a pris connaissance de la demande de permis de construire déposée par Mme HOUDAYER Mélanie pour l'aménagement d'un bâtiment agricole en habitation sur la propriété de Mme HERMIER Jocelyne située « 1524 Route de la Chapelle Thèle ».
- a pris connaissance de la demande de permis de construire modificatif déposée par M. FAHIM Rachid pour la modification des huisseries + enduit façade sur sa propriété située « Les Barres ».
- a pris connaissance de la demande de permis de construire déposée par M. GIROUX Kévin et Mme JANIN Anaïs pour la construction d'une maison d'habitation sur la propriété de M. DESCAMPS Gaston située « Curtavoche » (deuxième demande).
- a pris connaissance de la demande de déclaration préalable déposée par M. ALDROVANDI Jérôme pour le remplacement de fenêtres sur sa propriété située « 9 Rue du Moulin ».
- a pris connaissance de la demande de déclaration préalable déposée par ISOWATT pour le compte de M. TURCHETTA Laurent pour une installation photovoltaïque sur sa propriété située « 2121 Avenue de la Gare ».
- a pris connaissance de la demande de déclaration préalable déposée par M. ROSADO Stéphane pour le remplacement d'un portail et clôture sur sa propriété située « 1 Impasse des Pâquerettes ».

**QUESTIONS DIVERSES**

- Date des prochaines réunions du conseil municipal : Lundi 25.09.2023 (uniquement pour le vote sur le PLUI) et lundi 02.10.2023
- Projet de formation à l'utilisation des défibrillateurs : inscription des élu(e)s intéressé(e)s

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 45 minutes.

LE MAIRE,  
Pascal DEBOST



La Secrétaire de Séance,  
Danielle LANGERON